

DEC 2025 04 03 013

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fourniture et installation d'un dispositif de vidéoconférence
pour la salle du conseil municipal de la Mairie

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un dispositif de vidéoconférence et de projection dans la salle du conseil municipal en Mairie

CONSIDÉRANT la consultation sur devis à laquelle 2 entreprises ont répondu pour la fourniture : Yousense et Micro Center

CONSIDÉRANT la consultation sur devis à laquelle 1 entreprise a répondu pour l'installation et la mise en service : Yousense

VU le prix des offres pour la fourniture :

	HT	TVA	TTC
YOUSENSE	6 877.00 €	1 375.40 €	8 252.40 €
MICRO CENTER	5 641.00 €	1 128.20 €	6 769.20 €

VU le classement, pour la fourniture :

	Note technique/60	Note prix /40	Note finale
YOUSENSE	60	33	93
MICRO CENTER	45	40	85

CONSIDÉRANT que l'offre de la société Yousense est la mieux disante.

CONSIDÉRANT que seul l'entreprise Yousense a formulé une offre pour l'installation et la mise en service pour un montant de 1 430.00 euros HT

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer :

- La prestation de fourniture à l'entreprise YOUSENSE pour un montant de 6 877.00 euros HT, soit 8252.40 euros TTC
- La prestation d'installation et de mise en service à l'entreprise YOUSENSE pour un montant de 1 430.00 euros HT, soit 1 716.00 euros TTC

Fait à Ornex, le 03 avril 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 4 Avril 2025
Affiché le : 4 Avril 2025

Olivier GUICHARD
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
 - Monsieur le receveur de la collectivité
- chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision